

délibération :
D_2018_6_7

L'an deux mille dix huit , le vendredi 08 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Juin 2018

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Projet régional Trame
Verte et Bleue 2018/2020**

Pouvoirs :

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard
Madame AUDUREAU-GROSS Peggy a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la région Nouvelle Aquitaine a lancé un nouvel appel à projet Trame Verte et Bleue 2018 « Continuités écologiques et biodiversité nocturne ».

Avec cet appel à projet, la Région souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions opérationnelles de préservation et de restauration de continuités écologiques à une échelle de territoire pertinente.

Cet appel à projet, dédié aux continuités écologiques, cible les travaux visant la préservation, la restauration ou la création de continuités écologiques qui pourront contribuer également à la biodiversité nocturne.

Les projets devront répondre obligatoirement aux deux volets d'actions suivants :

- volet opérationnel : il s'agit de mettre en œuvre des actions opérationnelles visant à identifier, préserver, restaurer et créer des continuités écologiques qui pourront contribuer également à la biodiversité nocturne ;

- volet participatif : les projets présentés devront nécessairement intégrer cette ambition en comportant des actions de concertation, de sensibilisation voire de formations adaptées au public ciblé.

Les dossiers complets sont à déposer au plus tard le 30 juin 2018 et le taux d'intervention régional maximal sera de 60 %.

Considérant que la commune est engagée dans un plan d'actions communal Trame Verte et Bleue en faveur de la biodiversité pour la période 2016/2018.

AR PREFECTURE

016-211602362-20180608-D_2018_6_7 DE
Reçu le 29/06/2018

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir la commune dans un plan d'actions en faveur de la biodiversité avec la participation des citoyens et des partenaires du territoire ;
- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet régional et de poursuivre les actions engagées en faveur des continuités écologiques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **29 JUIN 2018**

